

# Projet d'établissement

multi-accueil ADMR Les Petites Canailles



LES PETITES  
CANAILLES.

## Sommaire

|  |         |
|--|---------|
| Informations administratives                 | page 3  |
| Historique                                   | page 4  |
| L'association actuelle                       | page 5  |
| Cadre légal                                  | page 5  |
| Partenaires                                  | page 6  |
| Locaux et personnel                          | page 8  |
| Projet social                                | page 9  |
| Les prestations                              | page 10 |
| Les valeurs de l'association                 | page 12 |
| Projet éducatif                              | page 13 |
| - Le travail en équipe                       |         |
| - Les intervenants                           |         |
| - Les sorties                                |         |
| - Relations avec les familles                |         |
| Projet pédagogique                           | page 16 |
| - L'accueil                                  |         |
| . Adaptation                                 |         |
| . Accueil du matin                           |         |
| . Accueil du soir                            |         |
| - Les soins                                  |         |
| . Repas                                      |         |
| . Soins                                      |         |
| . Sommeil                                    |         |
| - L'éveil                                    |         |
| . Jeux libres                                |         |
| . Activités dirigées                         |         |
| - Le bien-être de l'enfant, la bientraitance |         |
| Conclusion et remerciements                  | page 24 |

## **Informations administratives**

Nature juridique : Association loi 1901

Présidentes de l'association ADMR Les Petites Canailles :  
Mesdames FRADIER Véra et BROUSSE Marie, co-présidentes

Responsable de la structure : Mme ZOSI Élodie

Adresse : 10 Rue des Ecoles 26320 – SAINT MARCEL LES VALENCE

Téléphone : 04.75.58.70.28

mail responsable: [resp.petitescanailles@admr26.fr](mailto:resp.petitescanailles@admr26.fr)

mail multi-accueil: [lespetitescanailles@admr26.fr](mailto:lespetitescanailles@admr26.fr)

mail association : [bureaulespetitescanailles@gmail.com](mailto:bureaulespetitescanailles@gmail.com)

Horaires d'ouvertures : De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (4 semaines de fermeture/an)

Capacité d'accueil du Multi-accueil : 30 places (agrément modulé)

## Historique

Dans la commune de Saint-Marcel les Valence, dans les années 1970, des mères se regroupent pour s'offrir des moments de garde partagée pour leurs enfants en bas-âge. L'idée est de permettre à ces mères de trouver du temps pour réaliser des démarches dans lesquelles leurs enfants n'ont pas leur place.

L'objectif de ce groupe, baptisé le "*Stop-enfant*", est qu'une mère puisse déposer son enfant pour avoir un peu de liberté. Un petit noyau de femmes, dont Mme Martin, créé en 1983 avec le soutien de l'ADMR, une halte-garderie associative parentale de 15 places. Cette halte-garderie est alors ouverte 2 jours ½ par semaine.

Une personne employée à mi-temps, aidée de parents bénévoles, s'occupe des enfants. De nombreuses familles viennent s'installer dans la commune, la demande de places en crèche s'accroît.

En 1991, la halte-garderie devient un multi-accueil : 6 places de crèche et 10 places de halte-garderie. Pour la première fois, deux éducatrices de jeunes enfants intègrent l'établissement. Leur rôle est « *d'assurer l'éveil des enfants, aidées de deux personnes* ». Une réflexion est menée avec la mairie de St Marcel Les Valence pour agrandir ce lieu d'accueil.

En 1993 la mairie achète un bâtiment de chantier pour agrandir lesdits locaux.

De 1996 à 2015, l'agrément change à plusieurs reprises, permettant d'accueillir un nombre croissant d'enfants.

En Septembre 1999, le multi-accueil emménage dans les locaux actuels pour un accueil de 26 enfants.

Ces locaux sont agrandis en juin 2015 pour un agrément de 30 enfants.

Les objectifs étaient alors d'offrir un lieu où confier son enfant, de garantir les soins d'hygiène, la santé et l'alimentation de l'enfant et de développer les potentialités de chaque enfant.

Mme Martin reste présidente de l'association ADMR - Les Petites canailles jusqu'en octobre 2016.

C'est sur l'impulsion de la Fédération ADMR, qu'elle transmet l'administration de l'association à des parents bénévoles. Un premier bureau et un CA composés de parents voient le jour. Le multi-accueil devient crèche associative à gestion parentale.

La transmission est succincte et le nouveau bureau, soutenu par la Fédération ADMR, œuvre à tisser une continuité avec l'histoire de l'établissement. Ce collectif de parents administre aujourd'hui l'institution à partir de l'héritage qui lui a été confié. Il crée de nouveaux projets, en lien étroit avec la directrice et le personnel.

Ce projet institutionnel témoigne de cette identité, et de ce vers quoi l'établissement ADMR - Les Petites Canailles se projette.

## **L'association actuelle**

Le multi-accueil « Les Petites Canailles » est une association locale adhérente à la fédération départementale ADMR.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration et un bureau composés de parents bénévoles et est représentée par un président élu dans le cadre de son mandat. Actuellement 2 co-présidentes exercent ce mandat.

Le Conseil d'Administration est responsable du fonctionnement global de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants « Les Petites Canailles » dont il assure la gestion, dans le respect des missions spécifiées dans le cadre légal et réglementaire régissant ces établissements (décret 2010-613 du 07 juin 2010 notamment).

La fédération ADMR apporte son soutien et accompagne l'association, notamment par le biais de divers services mutualisés (gestion des paies, établissement des bulletins de salaires, comptabilité et préparation des comptes annuels, système d'information...), dans le cadre de l'adhésion de l'association à l'OPCA de l'ADMR.

La directrice de l'établissement est responsable du bon fonctionnement de la structure au quotidien. Un document de délégation précise le périmètre des responsabilités de chacun (conseil d'administration, fédération, directrice) et les modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

## **Cadre légal**

Extrait de l'article 2 du décret n°2010-6013 du 7 juin 2010: *Le cadre légal de la petite enfance définit ainsi les missions des établissements d'accueil de jeunes enfants :*

*« les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »*

## Relations avec les organismes extérieurs

L'association est engagée dans un partenariat avec différents organismes :

- La Caisse d'Allocations Familiales : La CAF assure un rôle de conseil, de financement de fonctionnement avec la PSU (Prestation de Service Unique) mais également de financement d'équipement.  
Un bilan complet d'activité est effectué annuellement et permet d'évaluer le versement de la PSU qui a pour objectifs de :
  - \* Favoriser l'accès des familles aux différentes formes d'accueil collectif par un barème proportionnel aux ressources des familles,
  - \* Faciliter la mixité des publics accueillis,
  - \* Répondre aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence,
  - \* Adapter la réservation de places aux besoins des familles, par la signature d'un contrat d'accueil.
  
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) : de par l'affiliation de certaines familles au régime agricole.
  
- Le Conseil Départemental : La PMI (Protection Maternelle et Infantile) est l'organe de contrôle sanitaire de l'établissement. Le service petite enfance du Conseil Départemental est également présent pour conseiller ou échanger sur le fonctionnement de la structure et l'accueil des enfants et leurs familles.
  
- L'Agglomération Valence/Romans : accorde des subventions (de fonctionnement annuel et sur demande) à l'association. Elle intervient aussi sur l'entretien des locaux. Elle favorise la réponse aux besoins de garde des enfants de 0 à 3 ans sur son secteur en centralisant pour cela toute les demandes effectuées.
  
- La mairie de St Marcel les Valence : l'association bénéficie des animations proposées par la mairie pour les enfants de la commune mais également de prêts gracieux de locaux et matériels pour des réunions ou manifestations.
  
- La Fédération ADMR de la Drôme : apporte son soutien et accompagne l'association, pour la gestion de certaines missions : les paies, l'établissement des bulletins de salaires, la comptabilité, la préparation des comptes annuels, le système d'information...
  
- L'école maternelle Bouvier : une passerelle est mise en place pour accueillir les enfants en périscolaire dès la fin de l'école, à 16h30. Les enfants du multi-accueil bénéficient également de la salle de motricité de l'école pour découvrir leur corps à travers des mouvements, des manipulations, jeux d'équilibre...  
En fin d'année scolaire, les plus grands des enfants accueillis au multi-accueil bénéficient de plusieurs visites de l'école pour leur présenter l'environnement avant leur rentrée en septembre.

- Différentes structures présentent sur le territoire (ex : le CAMESOP qui met à disposition des informations, de la documentation et propose des formations pour le personnel)
- Une intervenante musique : les enfants du multi-accueil participent à des ateliers musicaux. Ceux-ci ont pour principale mission de permettre une découverte de ce champ culturel.
- La Médiathèque du Plan, service de la ville de Valence : une intervenante lecture propose régulièrement, au sein du multi-accueil, des activités autour du livre, de comptines et jeux de doigts.

Ces partenariats, passerelles et échanges encouragent les professionnels du multi-accueil à se positionner dans une prise en charge globale de l'enfant. Chaque nouveau partenaire offre l'opportunité d'ouvrir l'enfant sur d'autres perspectives, rencontres, expériences et lieux.

## Locaux et personnel

### **Les locaux du multi-accueil sont composés de :**

- Un hall d'entrée servant de vestiaire aux enfants,
- Des toilettes accessibles aux personnes handicapées,
- Un bureau pour la gestion du travail administratif ; les rencontres avec les familles
- Une salle d'activités,
- Une salle de motricité,
- Une salle de repas,
- Une cuisine satellite,
- Une salle de change avec lavabos et W.C. enfants,
- Une chambre pouvant accueillir 6 bébés,
- Un grand dortoir pouvant accueillir 20 enfants,
- Une salle de repas pour le personnel,
- Un placard pour le stock des couches,
- Un vestiaire avec un sanitaire pour le personnel,
- Une cour extérieure.

### **Le personnel permanent<sup>1</sup> est composé de :**

- Une responsable, infirmière puéricultrice à temps plein
- Une directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants à 80%
- 4 auxiliaires puéricultrices, trois travaillant à temps plein et une à 80%
- 1 aide éducatrice de jeunes enfants à temps plein, CAP petite enfance
- 1 aide éducatrice de jeunes enfants, agent de cuisine et d'entretien à temps plein.
- 2 aides éducatrices en Parcours Emploi Compétences (PEC), à temps plein, accompagnées par la directrice et directrice adjointe pour la mise en place de leur projet professionnel.

Le personnel du multi-accueil est pluridisciplinaire et qualifié. Il encadre quotidiennement les enfants. Son rôle est d'être à l'écoute des besoins de l'enfant afin de lui proposer un environnement riche et sécurisant pour ses apprentissages.

L'association ADMR les Petites Canailles favorise et soutient la professionnalisation et permet à chacun d'évoluer par l'intermédiaire d'une formation continue. Le personnel a accès à des formations en équipe mais peut également demander des formations individuelles.

### **Le personnel vacataire comprend:**

- 1 médecin généraliste qui intervient régulièrement sur le multi-accueil
- 1 psychologue, qui effectue, auprès de l'équipe, des séances d'analyse de la pratique professionnelle : 2 heures tous les deux mois.
- Des stagiaires qui souhaitent découvrir le monde de la petite enfance en vue d'un projet d'études dans ce secteur (CAP ou autre)

Le multi-accueil s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur.

---

1      *Pour le détail des postes, se référer au règlement de fonctionnement*

## **Projet social du multi-accueil**

La commune de SAINT MARCEL LÈS VALENCE fait partie de l'Agglomération Valence-Romans.

La population de la commune est en progression constante depuis plusieurs années :

2014: 6102 habitants dont 70 naissances

2015: 6165 habitants dont 70 naissances

2017: 6600 habitants dont 59 naissances

Le multi-accueil se situe au centre de la commune, près de la mairie et à côté de l'école BOUVIER.

Il y a 2 établissements scolaires sur la commune :

- l'école Jean-Louis BOUVIER, qui comporte quatre classes de maternelle et sept classes d'élémentaire
- l'école André BLANC qui comporte six classes de maternelle et dix classes d'élémentaire.

Un centre de loisirs accueille les enfants de 4 à 12 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires. Il est géré par la MJC de la commune.

Le multi-accueil est accessible aux enfants qui résident sur les communes de l'agglomération Valence / Romans. Il peut accueillir 30 enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Une priorité est donnée à l'accueil des enfants de moins de 4 ans. En 2017, 109 enfants ont été accueillis.

L'agrément du multi-accueil est un agrément modulé : le nombre d'enfant varie selon les heures de la journée. Les enfants peuvent être en accueil régulier, en accueil occasionnel, en halte-garderie et en accueil d'urgence. En 2017, 54 enfants ont été accueillis en régulier, 53 en occasionnel et 2 en urgence.

Les enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique peuvent être accueillis au multi-accueil après élaboration d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) rempli conjointement par la famille et son médecin généraliste.

Les enfants scolarisés à l'école Bouvier peuvent être accueillis par l'intermédiaire d'une "passerelle" tous les après-midis.

Un accueil régulier est possible pour les enfants jusqu'à l'entrée en maternelle (ou jusqu'à l'âge de 6 ans en périscolaire).

Des échanges sont mis en place avec l'école Bouvier par le prêt du gymnase, une fois par semaine, pour les enfants du multi-accueil et également par la coordination des fêtes des deux structures.

Des liens se font régulièrement avec la ville de Saint Marcel lès Valence par des actions telles que la participation à « la foire gourmande de Croquons-Nature » chaque année, en mai.

## **Les prestations d'accueil proposées**

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Elle ferme quatre semaines par an, tous les jours fériés ainsi que quelques jours dans l'année pour permettre au personnel de suivre des formations (le calendrier est toujours communiqué très à l'avance pour permettre aux familles de s'organiser les jours de fermeture)

Les repas ainsi que les goûters sont fournis par la structure (cf. p18-19 pour plus de détails). Ils sont livrés tous les matins en liaison froide par un traiteur. Ce prestataire a été sélectionné par l'association car il propose des repas faits maison à 90%, avec 20% de produits BIO par jour, et des fournisseurs principalement locaux.

Les couches sont également fournies par la structure.

Le multi-accueil propose aux familles :

- Un contrat régulier : les enfants sont inscrits dans la structure selon un contrat établi entre le multi-accueil et la famille ou le représentant légal, pour un forfait d'heures calculé en fonction du besoin des familles.
- Un accueil occasionnel : les parents s'inscrivent chaque semaine sur les demi-journées libres de la semaine suivante. Les plages d'accueil sont principalement le matin de 8h45 à 11h15 et l'après-midi de 13h30 à 17h. Après 17h un accueil est possible selon le nombre de personnel présent dans la structure.
- Un accueil d'urgence : cet accueil est exceptionnel et se fait dans la limite des places disponibles, sur une période courte.

### **Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique :**

Selon les articles L.114-1 et L.114-2 du code de l'Action Sociale et des Familles, l'article R.2324-17 du code de la Santé Publique : l'accueil des enfants présentant un handicap peut et doit être assuré autant que possible au milieu des autres enfants.

*"Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté" ... "à cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie." Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article L114-1, L114-2.*

Les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique sont accueillis dans la structure, en liaison avec la famille, le médecin de l'enfant, l'équipe de professionnelles et le médecin de l'établissement. Il peut être mis en place un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) ou un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) afin de garantir une qualité d'accueil de ces enfants. Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins spécifiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne au sein de la structure collective et fixe les conditions d'intervention des partenaires.

**Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants dont les parents sont en situation d'insertion sociale et professionnelle:**

Les enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant du Rsa peuvent accéder à une place d'accueil de manière facilitée (prévues dans le code de l'action sociale et des familles – article L 214-7).

Notre multi-accueil est un lieu où chaque enfant a sa place, quel que soit son environnement, ses besoins et ses différences. Avec l'accord de la famille, toute information pouvant être utile à la prise en charge de l'enfant pourra être jointe au projet. Les symptômes visibles, les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'enfant, les médecins à joindre doivent y figurer.

## Les valeurs de notre association

Les valeurs que nous défendons au sein de la structure sont :

- **Faire de la crèche Les Petites Canailles un lieu de vie et d'accueil bienveillant, où tous les acteurs (enfants, parents, professionnelles) peuvent s'épanouir en confiance.**

En plus du développement social, la crèche est un véritable lieu d'enrichissement culturel amené par les professionnelles, mais aussi par les autres enfants accueillis.

- **Respecter chaque enfant dans sa singularité (rythmes, repères, habitudes...) dans un environnement sain, serein et sécurisant.**

- **Promouvoir un esprit de partage, de solidarité et de coopération entre les parents et les professionnelles qui gravitent autour de l'enfant.**

## **Projet éducatif**

### **LE TRAVAIL EN ÉQUIPE**

En application du décret n°2000-762 du 7 juin 2010 : l'effectif des professionnelles placés auprès des enfants est d'un pour 5 enfants qui ne marchent pas et un pour 8 enfants qui marchent, dans le cadre d'accueil collectif.

L'ensemble des professionnelles a participé à l'élaboration du projet d'établissement lors de réunions régulières.

L'organisation du multi-accueil a pour but de garantir une prise en charge globale basée sur le bien-être de l'enfant et du personnel. L'équipe apporte donc une grande importance à :

- La cohérence : l'adhésion de l'ensemble du personnel au projet du multi-accueil
- La stabilité et la continuité dans l'accueil offert aux enfants : la gestion des horaires et la rotation du personnel ont été pensés en fonction des enfants. Une réflexion collective a été menée par les professionnelles de la structure autour de leurs actions avec les enfants.
- L'adaptabilité : les besoins des enfants et des familles évoluent, l'environnement de la crèche change. Le multi-accueil apporte les adaptations nécessaires à son organisation pour répondre à ces changements.

Le fonctionnement harmonieux d'une équipe passe par une réflexion et un projet institutionnel. Des réunions d'équipe sont organisées chaque mois avec l'ensemble du personnel. Ces réunions de travail permettent notamment :

- De donner du sens au travail de chacun,
- D'échanger sur les pratiques professionnelles et d'évaluer certaines situations,
- De repérer les besoins spécifiques des enfants et de s'y adapter,
- De construire le projet éducatif, de l'enrichir et d'évaluer sa mise en place,
- De réfléchir à la juste distance émotionnelle à adopter pour les professionnelles vis-à-vis des enfants et des familles.

Ces réunions assurent la continuité d'une ligne de travail des salariées de la structure dans le souci d'un accueil plus soutenant et plus cohérent pour l'enfant et sa famille.

Enfin, nous organisons chaque année une formation pour toutes les professionnelles en interne. Cette formation vient en soutien et en relais de la pratique professionnelle, afin de permettre à chaque membre de l'équipe de renforcer ses compétences et ses connaissances sur le développement psycho-affectif de l'enfant et de sa santé physique.

### **LES INTERVENANTS**

L'équipe a choisi de faire intervenir des personnes extérieures à la structure afin de diversifier les activités proposées aux enfants. Les enfants sont d'autant plus captivés que celles-ci leur font découvrir la musique et la lecture d'une manière différente de celle proposée au quotidien. Les intervenantes en musique et en lecture alternent chaque mois leur venue dans la structure pendant une heure. Les séances sont divisées en deux ateliers de trente minutes, un pour les moyens et un pour les grands afin de s'adapter au mieux à l'âge des enfants.

#### ❖ **Intervenante musique**

L'éveil musical est un moyen de favoriser l'apprentissage, l'inventivité, d'associer le langage verbal, musical et corporel, de prendre conscience de son corps, d'appréhender l'espace. Il permet également de vivre des expériences émotionnelles, d'assimiler des règles sociales ou encore d'accompagner la sociabilisation du jeune enfant.

Aux côtés de l'intervenante, deux professionnelles sont présentes et participent à l'atelier. Cela permet de réguler le groupe, de canaliser les émotions et d'observer les réactions de manière à les retransmettre aux parents ensuite. En règle générale, tous les enfants souhaitent participer à l'atelier. Si un enfant refuse, il lui sera proposé de rejoindre un autre groupe.

Divers temps s'enchaînent au cours du temps d'éveil musical : jeux de rythmes, découvertes de comptines et de sons, travail corporel, exploration d'objets sonores, danses et jeux de doigts.

Cet atelier permet de développer l'intérêt de l'écoute, de reconnaître les divers instruments et objets sonores. Les enfants reproduisent également des sons divers avec leur voix. Ils expérimentent, jouent, découvrent les multiples facettes de leur voix. Ils imitent ou inventent également avec leur corps des rythmes ou des mélodies simples, ce qui développe leur sens du tempo. Par des jeux adaptés, ils exercent leur motricité, leur respiration et leur équilibre corporel.

#### ❖ **Intervenante lecture**

L'atelier d'éveil à la lecture permet de sensibiliser les enfants à l'objet-livre, de développer leur imaginaire, d'enrichir leur vocabulaire mais aussi d'éveiller leur curiosité, leurs sens et de découvrir le monde qui les entoure. C'est un moment d'écoute, de rêverie, d'apprentissage et de partage.

Les enfants sont installés en face de l'intervenante sur un tapis. Les deux professionnelles présentes sont aussi assises auprès des enfants. Il y a toujours un rituel de début et de fin de séance (xylophone). Les livres et autres matériels sont disposés au sol de façon visible.

Pendant l'atelier l'intervenante alterne la lecture de livres avec des histoires à doigts, jeux de visage, chansons mimées, comptines, berceuses.

L'intervenante essaie de susciter la curiosité et l'intérêt des enfants pour les histoires. Elle fait une lecture vivante, théâtralisée, parfois même chantée de l'histoire. Elle change de voix pour les dialogues entre les différents personnages. Elle prend le temps de lire et de laisser les enfants découvrir les illustrations, les commenter. Elle choisit les livres en fonction de la qualité des illustrations, de la richesse du texte mais aussi du goût des enfants et de leur âge bien sûr (livres doudou, imagiers, livres à manipuler, premières histoires, contes, etc...) Elle les invite à regarder les dessins, les couleurs, les formes en promenant son doigt sur leur contour. Souvent les enfants imitent ce que fait l'intervenante, ils font des remarques, demandent une autre histoire.

Les ateliers d'éveil à la musique et à la lecture sont donc des moments très riches pour l'enfant. Ils abordent l'imaginaire, les émotions, la découverte de la langue française, de cultures différentes mais aussi la découverte d'instruments, de sons, de rythmes, des rimes, ainsi que la découverte du corps via les chansons mimées, les histoires à doigts par exemple.

L'acquisition du langage et la mémorisation sont de mise par l'apprentissage d'histoires, de comptines et de gestes. Ces ateliers se déroulent dans un climat d'écoute, de calme, de joie et de partage.

## **LES SORTIES**

L'équipe propose des sorties aux enfants pour leur permettre l'accès à diverses activités culturelles. Les parents disponibles peuvent accompagner les enfants lors de ces sorties.

Les enfants vont parfois à l'Espace Liberté (salle de spectacle de la ville de St Marcel les Valence) pour y découvrir des spectacles de musique, de marionnettes, etc... Cette salle est proche du multi-accueil, ce qui est très pratique puisqu'on peut s'y rendre à pied. Le spectacle de Noël y est organisé : toutes les familles inscrites au multi-accueil y sont conviées.

Enfin, pour terminer l'année de manière festive, l'équipe organise une sortie à l'extérieur qui se déroule sur une journée entière, aux beaux jours.

## **LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES (participation des familles)**

La directrice et l'adjointe de direction rencontrent les familles lors de l'inscription de l'enfant afin de répondre aux diverses questions. Pendant ce temps d'échange individualisé, sont remis à la famille les documents nécessaires pour l'inscription de leur enfant : dossier d'inscription, règlement de fonctionnement...

Fin septembre/début octobre de chaque année, un temps d'information est animé par les professionnelles du multi-accueil pour informer les familles sur l'organisation et le déroulement des journées. Il s'agit de la réunion de rentrée. Les projets pour l'année entière y sont développés. Ce temps permet également aux parents de se rencontrer, d'échanger entre eux.

Plusieurs temps festifs sont organisés au fil de l'année :

- le café-parents tous les 2 mois environ,
- la fête de Noël,
- la sortie annuelle fin mai,
- la fête de fin d'année fin juin.

Ces temps sont l'occasion pour les professionnelles et les parents, de communiquer, d'échanger entre eux sur le quotidien de l'enfant, de créer des liens, de renforcer la collaboration parent/professionnelle, de valoriser les compétences parentales...

Les parents sont sollicités pour participer aux différentes activités avec leur enfant.

## **PROJET PÉDAGOGIQUE**

### **L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE**

#### **a) L'adaptation**

L'entrée à la crèche est un grand changement dans la vie d'un enfant. Elle doit donc se faire progressivement, afin qu'il découvre et s'habitue à ce nouvel environnement. L'adaptation est un temps indispensable pour chacun : pour l'enfant bien sûr, mais aussi pour ses parents ainsi que pour l'équipe. Cette transition permet à chacun d'apprendre à se connaître. Elle est également indispensable pour réussir sereinement la séparation du bébé d'avec ses parents.

Aux « Petites Canailles », l'adaptation est un temps d'accueil avec des horaires réduits qui se déroule sur dix jours pour les enfants en contrat régulier. Lors du premier jour, les parents remplissent avec la référente de l'enfant une fiche permettant de connaître toutes ses habitudes de vie. Les jours suivants, l'enfant vient progressivement sur des temps de jeu, de repas puis de sieste jusqu'à rester une journée entière dans la structure.

Les enfants accueillis en occasionnel peuvent venir trois demi-journées maximum par semaine. Les horaires sont principalement de 8h45 à 11h15 et de 13h30 à 17h. L'adaptation se fait sur une période de quinze jours avec trois venues par semaine, pour suivre le même rythme d'accueil.

Pour toutes les adaptations : l'équipe se laisse la possibilité, avec l'accord des parents, de modifier les heures d'accueil selon les besoins de l'enfant.

Un des parents doit rester joignable pendant l'adaptation pour que l'équipe puisse lui demander de venir récupérer son enfant si cela s'avère trop difficile pour lui.

Si l'enfant a un doudou, une sucette ou un objet qu'il affectionne particulièrement, il est essentiel de l'apporter afin d'adoucir la transition entre la maison et la crèche.

L'équipe sait que l'adaptation est également un moment particulier pour les parents qui lui confient leur enfant pour la première fois. C'est pourquoi chaque professionnelle tient à accueillir enfants et parents avec le sourire, à être à leur écoute et à les rassurer.

Dans le but de créer du lien entre la famille et la crèche, il est important que ce soit les parents qui accompagnent et viennent chercher eux-mêmes l'enfant dans la période d'adaptation.

### **b) L'accueil du matin**

L'arrivée des enfants accueillis en contrat régulier se fait à partir de 7h30 et se poursuit jusqu'à 11h. Chaque enfant possède un casier et un porte-manteau nominatif sur lequel il laisse manteau, sac et chaussures en arrivant à la crèche.

Avant d'arriver dans l'espace de vie, l'équipe veille à ce que les parents accompagnent l'enfant jusqu'à la salle de change pour lui laver les mains.

Nous mettons un point d'honneur à ce que l'enfant et leurs parents soient accueillis dans un climat chaleureux. Sourires, écoute et bonne humeur sont nos mots clés. Un espace d'accueil est défini dans la salle de vie où un membre de l'équipe se tient à leur disposition. Nous tenons à ce que le moment des transmissions soit un temps privilégié. Le parent transmet les informations essentielles pour la prise en charge de l'enfant sur la journée afin d'assurer une continuité avec la maison. Ces informations sont retranscrites sur les feuilles de liaison journalières pour les grands et moyens et sont plus détaillées sur des cahiers individuels pour les bébés. Cela permet d'assurer une relève de qualité entre les membres de l'équipe.

La professionnelle qui accueille l'enfant veille à respecter les rituels de séparation afin que celle-ci se passe le mieux possible (passage de bras à bras, bisous/câlins avec doudou, au revoir au portillon si nécessaire...). Ensuite, elle invite l'enfant à découvrir les activités installées au matin, de manière libre.

### **c) L'accueil du soir**

Le moment du départ n'est pas simplement le temps où le parent récupère son enfant. C'est d'abord un moment de retrouvailles mais aussi un moment propice aux discussions et à divers échanges avec les professionnelles. L'équipe attache beaucoup d'importance aux transmissions du soir qui permettent aux parents de partager la journée de leur enfant.

Comme pour l'accueil du matin, une professionnelle se rend disponible dans la pièce de vie pour faire un bilan de la journée. Là, sont soulignés les temps forts (alimentation, soins, sommeil), mais aussi les anecdotes personnelles et les activités réalisées par l'enfant. L'équipe est soucieuse de porter un regard bienveillant et attentif sur les enfants et leur famille afin de personnaliser chaque transmission.

Si l'enfant est en activité lorsque son parent arrive, nous lui laissons la possibilité de l'attendre pendant que nous réalisons les transmissions. Les parents qui souhaitent partager un moment avec leur enfant avant le départ sont les bienvenus. Il est important pour l'équipe que le parent ait une place à part entière, qu'il se sente bien et que l'enfant le voit partager son lieu de vie.

Aussi, au moment des retrouvailles, l'enfant est envahi par des émotions diverses (joie, excitation, colère). Nous prévenons l'enfant que son parent est arrivé lorsque celui-ci sonne à la porte. L'enfant réalise alors qu'il va quitter la crèche. Cela lui permet de comprendre, d'anticiper et d'adoucir la violence de ses émotions.

Les professionnelles ont à cœur de rendre compte le plus fidèlement possible la journée de l'enfant à son parent. L'équipe attache beaucoup d'importance au fait de prendre le temps d'échanger avec les parents sur les sujets les plus « sensibles » comme une morsure, une chute, une blessure, etc. La directrice ou son adjointe se tiennent à disposition des parents pour les recevoir en entretien individuel s'ils en font la demande.

Il est important pour l'équipe de respecter la confidentialité des informations concernant les enfants et leur famille.

Un cahier de vie a été mis en place, depuis 2 ans, par les professionnelles de la structure. Ce cahier permet de retracer les événements marquants de la vie de l'enfant à la crèche, avec des photos, anecdotes, etc... C'est un outil important qui permet de faire du lien entre la famille et le multi-accueil.

## **LES SOINS DONNÉS AUX ENFANTS**

### **a) Les repas**

Le temps de repas est un moment convivial et propice aux échanges, aux découvertes et à la prise d'autonomie. C'est un moment privilégié, où l'ambiance est relativement calme et pendant lequel la professionnelle aide et reste disponible pour l'enfant.

L'organisation des repas a été pensée par l'ensemble de l'équipe. Elle diffère d'un groupe à l'autre, afin de s'adapter au mieux aux rythmes et aux besoins de chaque tranche d'âge.

### ***Dans le groupe des bébés***

L'organisation des repas varie selon l'âge et les capacités de chacun : ainsi, le temps de repas d'un bébé de quelques mois ne se déroulera pas comme pour un enfant de 12 mois.

#### ● *L'alimentation au biberon:*

Le temps du biberon est un moment relationnel privilégié entre la professionnelle et le bébé. Le biberon est fait et donné à la demande, en fonction du rythme et de l'âge de l'enfant. La température de ce dernier est adaptée selon les habitudes de l'enfant. Pour cela, nous disposons d'un chauffe-biberon. Les parents fournissent le lait en poudre.

La tétée ne se déroule pas au milieu de l'agitation et des autres enfants mais dans un espace protégé, calme, pour que la professionnelle accorde au bébé toute l'attention dont il a besoin durant ce temps. Nous avons installé dans l'espace dédié aux bébés une chaise d'allaitement. La professionnelle est attentive au comportement du bébé durant tout le temps que dure le biberon et verbalise ses réactions, pour répondre de manière adaptée et sécurisante à ses besoins.

#### ● *L'allaitement maternel:*

Certaines mères ont fait le choix d'allaiter leur enfant et veulent poursuivre l'allaitement malgré l'entrée en collectivité. La crèche permet à ces mères de continuer l'allaitement aussi longtemps qu'elles le désirent. Elles pourront fournir leur lait maternel, tiré à la maison, dans des biberons qui seront mis au réfrigérateur et réchauffés au besoin dans le chauffe-biberon.

Les mamans peuvent aussi venir allaiter à la crèche si elles le désirent.

- *L'alimentation diversifiée :*

Lorsque l'enfant passe du biberon à l'alimentation diversifiée à la maison, les parents le font savoir à la crèche. Les aliments introduits sont notés au fur et à mesure. Dans un souci de possibles allergies, nous veillons à ne pas donner aux enfants des aliments non introduits à la maison.

Nous respectons aussi le rythme de l'enfant et des parents dans l'introduction des aliments. Les repas sont composés d'une purée de légumes, une purée de pomme de terre et d'une protéine. Nous terminons par un produit laitier et une compote.

Nous installons l'enfant dans un transat ou une petite chaise s'il a acquis la position assise. La professionnelle s'assoit à sa hauteur, pour échanger face à face. Le repas se déroule dans l'espace des bébés, au calme. La professionnelle verbalise ce qu'elle fait, explique à l'enfant ce qu'elle lui donne. Elle s'adapte à son rythme pour le faire manger. Lorsque l'enfant n'en veut plus, on n'insiste jamais.

L'eau est servie à la demande et proposée aux enfants tout au long du repas, au biberon, au verre à bec ou au verre, selon les capacités de chacun.

Les professionnelles du groupe des bébés s'informent régulièrement de l'évolution du régime alimentaire de chaque enfant.

Lorsque la famille introduit les morceaux à la maison, elle en informe l'équipe qui proposera à son tour des repas avec de petits morceaux.

### ***Dans le groupe des moyens et grands***

La structure ne possède pas de cuisine, la livraison des repas est faite le matin en liaison froide par un traiteur. Le traiteur actuel a été choisi pour la qualité des produits locaux proposés, pour leur goût et leur diversité. La professionnelle qui s'occupe des repas veille à respecter les règles issues des normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point).

Le repas est servi à 11h30. Avant de s'installer à table, les professionnelles invitent les enfants à se laver les mains.

Dans une perspective d'autonomie, nous proposons aux enfants des bavoirs avec un col élastique. Pour le maintien de repères, les enfants sont installés par groupe.

Une fois les enfants installés, l'équipe énonce et montre aux enfants ce qu'ils vont manger.

Chaque enfant a une assiette à compartiments qui comprend l'entrée, le plat chaud (protéines, féculent, légumes) mais aussi le pain et le fromage. Pour une question de place dans l'assiette, le dessert est servi séparément. Les enfants sont encouragés à goûter de tout. S'ils sont réticents devant un aliment, ils ne seront jamais forcés à le manger. C'est un éveil au goût, une découverte et un moment de partage.

A la fin du repas, les professionnelles distribuent des gants de toilette aux enfants pour qu'ils puissent se nettoyer la bouche et les mains. Les enfants vont ensuite dans la salle de vie pour attendre d'être préparés pour la sieste, un membre de l'équipe leur propose alors une activité.

Le goûter se prend à 15h30, dans le même principe que les repas. Il est composé d'un laitage, d'un fruit, de pain ou d'un gâteau. Les enfants qui se réveillent pendant le goûter sont intégrés au groupe au fur et à mesure.

Ceux qui se lèvent plus tard ainsi que les enfants en périscolaire pourront goûter en décalé.

### **b) Les soins**

Les soins dans une journée prennent une part importante. Ce sont toutes les actions

effectuées par les professionnelles qui veillent au bien-être de l'enfant.

Au multi-accueil, il est primordial que ces soins se déroulent dans le respect de l'autre, en privilégiant l'autonomie de l'enfant. Pour cela, chaque professionnelle verbalise tous les soins donnés aux enfants.

Nous nous efforçons également au maximum de donner des soins par le référent de groupe. Nous pensons que l'enfant se sent davantage en confiance si c'est une professionnelle qu'il connaît qui s'occupe de lui.

Le matériel est pensé pour que l'enfant puisse réaliser seul les tâches en fonction de son développement et de son envie (meubles, lavabos, toilettes... à hauteur d'enfant).

L'apprentissage de la propreté est un moment important. Ce temps va s'effectuer en collaboration avec les parents de l'enfant. Les professionnelles sont à l'écoute de l'enfant dans ses demandes et nous respectons ses choix (préférence du pot ou des toilettes).

Les produits utilisés pour le nettoyage des mains, mais également des surfaces et du sol ont été réfléchis et décidés en équipe. Ces produits ont été sélectionnés pour leur qualité écologique, non allergène et non volatile (qualité de l'air).

### ***Les soins médicaux***

Au multi-accueil, un protocole médical signé par le médecin référent de la structure est mis en place. Ce dernier comporte une liste de traitements que les professionnelles sont autorisées à administrer aux enfants sans ordonnance. Tous les autres traitements doivent être prescrits sur ordonnance par le médecin traitant de l'enfant. Les traitements seront administrés selon la durée et la quantité exacte prescrits sur l'ordonnance.

Nous accueillons également des enfants avec un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Chaque PAI est connu de toutes les professionnelles de la structure et les traitements sont stockés dans l'armoire à pharmacie, notés au nom de l'enfant. Les PAI sont scrupuleusement respectés. Si le PAI est alimentaire, les parents doivent fournir l'intégralité du repas.

A l'entrée du multi-accueil est installé un tableau d'informations où nous notons les informations médicales importantes en temps réel (épidémie, poux...).

Enfin, lorsqu'un épisode de fièvre, de douleur ou de grosse chute survient au multi-accueil, nous prévenons les parents par téléphone.

### **c) Le sommeil**

Le sommeil est aussi primordial que l'alimentation, car il sert au développement cérébral de l'enfant, régule la production des hormones de croissance, consolide les informations mémorisées pendant l'éveil et favorise l'apprentissage.

Les besoins du sommeil de l'enfant évoluent sans cesse en fonction de l'âge. Chaque enfant est différent et a son propre rythme de sommeil, les professionnelles les respectent au maximum, en observant les signes de fatigues (frottements des yeux, pleurs...). Après avoir repéré ces signes et en fonction de l'heure du dernier réveil, l'enfant sera alors préparé pour la sieste.

Il est important pour l'enfant d'avoir des repères. Pour cela, chacun a un lit attitré dans un dortoir et à la même place pour toute l'année. Les enfants s'endorment dans la pénombre, avec, s'ils en ont un, leur objet transitionnel (doudou, sucette ou autre objet).

#### ***Dans le groupe des bébés***

Les professionnelles mettent les bébés en body pour aller se coucher. Ils ont tous une gigoteuse attitrée. Les enfants sont couchés dans un lit à barreaux. L'équipe essaie dans un premier temps que l'enfant s'endorme seul. Cependant si elle observe que l'enfant a besoin d'une présence ou d'un câlin pour s'endormir, une professionnelle restera à ses côtés.

#### ***Dans le groupe des moyens et grands***

La majorité des enfants est couchée vers 12h30 environ. Certains enfants du groupe des moyens ont parfois besoin aussi d'une sieste le matin. L'équipe adapte le coucher de sieste en fonction du rythme de l'enfant.

En effet, si des enfants ont l'habitude d'être couchés plus tard à la maison, une sieste leur sera proposée en différé des autres.

Les moyens et les grands dorment sur des couchettes positionnées au sol. Pour créer une atmosphère apaisante, l'équipe met une musique douce pendant la période d'endormissement. Deux professionnels restent dans le dortoir durant l'endormissement, puis un seul reste tout au long de la sieste. Lors des réveils progressifs des enfants, ce professionnel va les accompagner pour rejoindre la salle de vie.

Il arrive que des enfants ne parviennent pas à s'endormir, les professionnelles les inciteront à se reposer au moins une demi-heure avant de leur proposer de se lever. Le fait d'avoir une période de repos pour l'enfant est indispensable. Cela lui permet de faire diminuer l'agitation de la journée.

L'équipe tient à respecter le sommeil de l'enfant : pour cela nous ne réveillons pas les enfants, afin de ne pas les couper dans leur cycle. Si l'enfant dort lorsque son parent vient le récupérer, nous lui laissons la possibilité de le laisser dormir et de revenir le chercher plus tard. S'il souhaite le récupérer tout de suite, la professionnelle le réveillera avec douceur ; si aucun autre enfant ne dort dans le dortoir, le parent a la possibilité, s'il le souhaite, d'aller lui-même réveiller son enfant.

## **L'ÉVEIL DE L'ENFANT**

### **a) Le jeu libre**

Le jeu libre est un temps où l'enfant joue seul ou en interaction avec un ou plusieurs enfant(s), avec ou sans l'adulte, sous le regard bienveillant et sécurisant des professionnelles.

Avec le jeu libre, l'enfant va à la découverte de son corps, de ses capacités, de ses compétences en relation avec les objets. Il est l'acteur de son développement. Ce temps libre aide à construire et développer son imaginaire. Il est important de la part des professionnelles de soutenir et d'encourager l'enfant dans ses apprentissages.

Au sein du multi-accueil, les bébés sont placés sur des tapis à même le sol. Cela leur permet de se mouvoir en toute liberté. Des jouets facilement manipulables sont mis à leur disposition.

Les enfants des groupes moyens et grands, devenus plus autonomes, ont à leur disposition divers jeux accessibles en permanence. Les enfants ont la liberté de choisir le jeu qu'ils souhaitent explorer, le temps qu'ils vont y passer et la manière de les manipuler.

Tous les jours, dans la mesure du possible, nous profitons aussi de l'espace extérieur. Il est important que les enfants puissent explorer aussi les éléments de la vie extérieure (faune, flore, toboggan, cabane, vélos,...).

### **b) Les activités dirigées**

Les activités dirigées ont une place importante dans le développement de l'enfant. Elles suscitent l'intérêt et participent à la construction de l'estime de soi.

Les activités dirigées sont proposées par une professionnelle à un groupe d'enfants sur un temps défini. Ce temps peut être plus ou moins long en fonction de l'attention des enfants. La professionnelle propose mais ne force pas l'enfant à faire l'activité. Elle veille également à ce que l'activité soit en lien avec ses capacités. Il est important pour l'équipe que les activités soient variées afin de favoriser le développement moteur, sensoriel, intellectuel et social de chacun.

Durant les temps d'activités dirigées, la professionnelle reste une présence active : elle anime, surveille et porte un regard sur chaque enfant. Elle apporte de l'intérêt à l'activité et facilite le partage entre les enfants.

## **LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS, LA BIEN-ÊTRE**

Les premiers contacts entre les professionnelles de la structure, l'enfant et ses parents sont primordiaux.

Il est essentiel d'instaurer un climat de confiance afin de favoriser les échanges d'informations et la communication. L'équipe garde à l'esprit la notion d'éthique professionnelle et fait preuve de discrétion pour toute information portée à sa connaissance.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Notre rôle est de les encourager dans leur fonction parentale en les laissant libres des choix qu'ils font pour leur enfant, avec pour valeur le respect des convictions pédagogiques de chacun.

Les pratiques éducatives peuvent être différentes à la maison et dans la structure

d'accueil pour autant que, des deux côtés, chacun reconnaît l'autre comme compétent dans son champ d'action.

L'important est que l'enfant ressente que ses parents et les professionnelles qui s'occupent de lui sont en accord sur ce qu'il vit et se retrouvent autour de la préoccupation commune qu'est son bien-être. Ce travail en collaboration repose sur des échanges quotidiens mais également sur les moments partagés autour d'activités plus ponctuelles. Les familles en tant qu'acteurs sont invitées à participer à la vie de la structure.

Que les enfants soient présents occasionnellement ou de façon plus régulière, les professionnelles du multi-accueil veillent au bien-être de chacun. Des outils ont donc été mis en place pour assurer un suivi de qualité pour chacun des enfants :

- Le dossier administratif, premier document connu du multi-accueil dès la demande d'admission de l'enfant ; il contient ce qui est nécessaire à l'inscription de l'enfant et sa famille : coordonnées de la famille, état-civil, données financières... Ce document n'est porté qu'à la connaissance de la responsable du multi-accueil qui en assure le suivi.
- La fiche d'adaptation est nécessaire aux professionnelles prenant en charge quotidiennement les enfants. Remplie par le parent et les professionnelles en collaboration, elle permet ainsi de mieux connaître l'enfant au travers de ses habitudes et d'adapter la prise en charge.
- Les réunions d'équipe, une fois par mois, donne les moyens, en plus de la gestion du fonctionnement quotidien, d'évoquer le suivi de quelques enfants. C'est l'occasion pour chaque professionnelle de partager ses observations et ainsi, d'apporter une réponse commune dans la prise en charge de l'enfant. En parallèle, les parents peuvent être reçus lors d'un entretien à leur demande ou à celle de la responsable afin d'échanger sur l'évolution de leur enfant.

Le médecin référent de la structure reçoit, à leur arrivée, systématiquement les enfants de moins de 4 mois ainsi que ceux porteurs de handicap ou de maladie chronique. Il peut également proposer de recevoir les familles souhaitant des conseils ou dans le cadre d'un suivi particulier tel qu'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Il est aussi en capacité d'orienter les parents vers d'autres professionnels compétents dans des domaines complémentaires, comme le CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) par exemple.

## **Conclusion**

Notre objectif, à travers ce projet d'établissement, est de garantir un lieu de vie bienveillant et accueillant qui respecte l'enfant dans chaque étape de son développement, en prenant en compte toute sa singularité.

Chaque activité, chaque nouveauté ou évolution envisagée n'a de cesse de s'inscrire dans une démarche d'accueil sécurisé, sécurisant et sain pour l'enfant et son environnement.

Enfin, l'association du multi-accueil les petites canailles s'inscrit dans une volonté de travail et d'échange entre professionnelles et parents dans le respect, la confiance et la solidarité.

## **Remerciements**

Ce travail autour du projet d'établissement de la structure a demandé beaucoup d'investissement de la part de l'équipe de professionnelles en place et des parents bénévoles de l'association. Il est le fruit d'une réflexion profonde et collective.